

Conditions d'indemnisation des officiels de la compétition

Pour les compétitions organisées par la Ligue et peut servir de support aux clubs et comités.

a) Frais de transport :

- Train : remboursement du billet SNCF A/R 2^{ème} classe
- Véhicule personnel : 0,40 €/km + ticket de péage (si autoroute nécessaire)

b) Frais d'hébergement et restauration :

- Frais d'hébergement remboursés sur le barème en vigueur de la ligue
- Frais de repas : organisé ou 20 € maximum par repas (garder le(s) ticket(s))

c) Indemnités d'arbitrage :

INDEMNITES D'ARBITRAGE										
	ARBITRE et CHEF DES ARBITRES			JUGE ARBITRE TOURNOI			JUGE ARBITRE EQUIPES			SUPERVISEUR
COMPETITIONS	A3/FA3 et +	A2/FA2	A1	(F)JAT 3 et +	JAT 2 JAP 2	JAT 1	JAE 3 et +	JAE 2	JAE 1	
ITF SENIORS	52 €	37 €								
EPREUVE NATIONALE et ITF JUNIORS	52 €	37 €	27 €	52 €	37 €		45 €			30 €
EPREUVE REGIONALE	37 €	37 €	27 €	37 €	37 €	27 €			35 €	
JUGE DE LIGNE	27 €									

Ces indemnités s'entendent par jour (A / JAT / S) ou par rencontre (JAE).

